

France – Pas d'interdiction pour les plantes mutées pour tolérer les herbicides

Par Christophe NOISETTE

Publié le 11/07/2016



Le « projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » est toujours en discussion au Parlement français [1]. Le 13 juin, la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale avait examiné, à nouveau, ce projet de loi, et avait adopté un amendement qui prévoyait un moratoire jusqu'à fin 2018 sur les variétés rendues tolérantes aux herbicides (VrTH). Las, l'amendement n'a pas franchi l'Assemblée nationale.

Suite à l'échec de la Commission mixte Assemblée nationale / Sénat, le projet de loi sur la biodiversité est revenue devant l'Assemblée nationale. Geneviève Gaillard, rapporteure de ce projet de loi pour la Commission du développement durable, soulignait, le 13 juin 2016, que « *les VrTH étant issues de la mutagenèse, et non de la transgenèse, elles n'entrent pas dans la catégorie des OGM et échappent donc à tout contrôle, alors qu'ils sont tout aussi dangereux, parfois même davantage : qui plus est, il peut s'agir de tournesol, mais également de colza. Il s'agit d'une crucifère, avec de toutes petites graines, qui diffuse très largement et entraîne une résistance accrue des adventices de la même famille auxquelles elle pourra parfois transférer ses gènes. Il n'est pas pensable de laisser ces cultures nous envahir* » [2]. L'Inra s'était opposé au colza transgénique à la fin des années 90 pour les mêmes raisons...

Elle a rappelé que l'Anses était censée se prononcer sur ces fameuses VrTH [3], mais que « *le rapport n'a toujours pas été remis, et aucune date de remise n'est prévue* ».

Ainsi, elle a proposé aux députés d'adopter « *un moratoire sur la culture de semences de colza et de tournesol tolérantes aux herbicides issues de la mutagénèse du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018, en espérant que cela incitera l'Anses à remettre son rapport afin que nous soyons fixés* ». La Commission a adopté cet amendement. Le colza, qui se sème fin août-début septembre, ainsi que le tournesol (déjà semé au printemps) échapperont donc à ce moratoire pour 2016.

VrTH : trois lectures sinon rien

Déposé en première lecture à l'Assemblée nationale [4], cet amendement n'avait pas été adopté. Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, avait alors précisé que l'Anses allait rendre « *un rapport avant la prochaine lecture de ce texte* » et, pour cette raison, avait demandé à ce que cet amendement soit retiré. Mais, au grand dam des écologistes, il n'avait pas été re-présenté en seconde lecture. Voilà qui a failli être réparé en troisième lecture. En effet, si la commission avait bien adopté cet amendement, Geneviève Gaillard, la mort dans l'âme, a dû le retirer pour être certaine de ne pas faire capoter en séance l'article sur les néonicotinoïdes [5]. Colzas et tournesols génétiquement mutés pour tolérer des herbicides ont donc encore quelques mois de sursis.

[1] [Frédéric PRAT, « La loi biodiversité limite l'extension des brevets sur le vivant », Inf'OGM, 1er juin 2016](#)

[2] <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-dvp/15-16/c1516062.asp>

[3] [Frédéric PRAT, « Variétés rendues tolérantes aux herbicides : nouveau délai pour l'Anses », Inf'OGM, 19 avril 2016](#)

[4] <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015/20150186.asp>

[5] Mme Geneviève Gaillard, rapporteure : « *Avant d'entamer mon propos sur ce sujet extrêmement difficile, je voudrais simplement vous signaler que j'ai fait un gros effort pour pouvoir trouver – du moins je l'espère – une solution qui nous convienne en supprimant, dans l'amendement, le moratoire sur la mise en culture des semences de colza et de tournesol tolérantes aux herbicides. Or le sujet est le même, madame la secrétaire d'État. Les dégâts sont nombreux, et il y en aura encore dans l'avenir : ces plantes obtenues par mutagénèse, qui ne sont pas considérées comme des OGM, impliquent une consommation d'herbicides et de phytosanitaires de plus en plus importante. J'aimerais que vous nous donniez votre accord pour convenir que nous nous préoccupons dans peu de temps de ces variétés rendues tolérantes aux herbicides ou VrTH* » dans : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2015-2016/20160222.asp#P821189>

Adresse de cet article : <https://infogm.org/france-pas-dinterdiction-pour-les-plantes-mutees-pour-tolerer-les-herbicides/>